

# Bibliothécaire, documentaliste

## Même métier ?

**D**ès la création des premières bibliothèques – la bibliothèque d'Alexandrie étant la plus célèbre, au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. –, les fonctions de bibliothécaire sont le plus souvent confiées à des érudits, hommes de lettres ou ecclésiastiques.

Leur rôle est celui d'un conseiller, d'un aide ; une collection de livres ne se gère pas toujours selon des règles très précises, mais le rôle indispensable de cette fonction pour la société devient peu à peu une évidence.

*Jean-Philippe Accart*

IUT2  
Université Pierre Mendès France-  
Grenoble II

jean-philippe.accart@iut2.  
upmf-grenoble.fr

Il n'existe alors aucune structure de formation. Au XII<sup>e</sup> siècle, le terme « document » (du latin *documentum*, ce qui sert à instruire) a le sens d'« enseignement ». Le mythe de la bibliothèque, réceptacle du savoir de l'humanité, commence à prendre forme dans les esprits : le philosophe et savant allemand Leibniz, dont la culture encyclopédique allie les mathématiques, la théologie, l'histoire et le droit, devenu bibliothécaire à Hanovre en 1676, rêve déjà de la « bibliothèque universelle ». En 1751, un article de *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert définit la profession de la manière suivante : « *Bibliothécaire, celui qui est préposé à la garde, au soin, au bon ordre et à l'accroissement des livres d'une bibliothèque. Il y a peu de fonctions littéraires qui demandent autant de talent...* ». L'image du professionnel se construit sur cette réalité. On ne parle pas encore de documentation, mais plutôt de « renseignement ». Le verbe « documenter » apparaît en 1769 et le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert le définit comme étant

l'action de fournir des documents. Le sens actuel est issu de l'emploi juridique « textes et documents » : « *Écrit servant de preuve, ou de renseignement : annales, archives, dossier, matériaux, papier, pièces* ».

Le XIX<sup>e</sup> siècle voit les professions de l'information se structurer : en 1821 est créée l'École nationale des chartes qui forme les archivistes. Les années 1850-1900 sont une période de profondes mutations. De véritables spécialistes vont diriger les bibliothèques. Léopold Delisle, chartiste, est l'un des premiers à insister sur le caractère proprement technique de la formation de bibliothécaire : « *La bibliographie, la bibliothéconomie sont devenues des sciences ou des arts dont la complication augmente d'année en année* ». Dans les années 1870, lors de son premier emploi, le mot « documentation » a le sens de « *recherche de documents pour faire une étude ou une thèse* ». Mais, en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques se sclérosent dans la conservation de leurs fonds anciens. Le public est restreint, le personnel mal formé. C'est à cette période, en 1873, qu'est créé le premier diplôme